

# ANALYSES DE COMPOST

## Protocole d'échantillonnage

Ce protocole est issu d'une concertation avec différents organismes en charge de la question des amendements organiques sur le territoire de la Nouvelle Calédonie. Il a pour objectif d'homogénéiser les analyses en vue de la constitution d'une base de données permettant les comparaisons et, le cas échéant, la mise en avant de process de compostage plus ou moins vertueux. Il a été conçu par compilation et adaptation de protocoles existants (Qualorg, Laboratoire LCA, Syndicat Centre Hérault...).

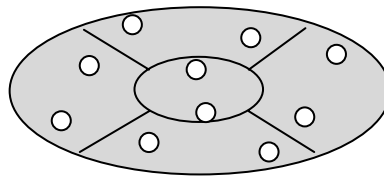
Il s'applique sur du **compost mature après criblage** issu de la dégradation de **déchets verts purs ou en mélange** (co-compostage) avec : la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères, des déjections animales ou des boues issues des stations d'épuration.

Son application nécessite au minimum **1 pelle et 2 seaux**. En fonction de la taille de l'andain (ou du tas), un chargeur ou une pelle mécanique sont un plus pour ouvrir l'andain et homogénéiser les grandes quantités prélevées.

### 1. Prélèvement d'un échantillon

#### → Andain / Tas < 10 m<sup>3</sup>

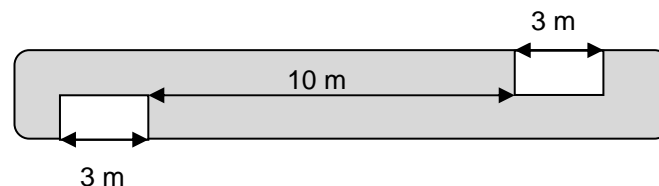
- **Prélever 10 pelletées** sur l'andain (ou le tas) en plusieurs points complémentaires : pourtour, surface, intérieur et base.



- Constituer un tas avec l'ensemble de ces éléments
- Bien mélanger le tas obtenu pour l'homogénéiser.

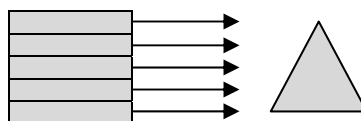
#### → Andain / Tas > 10 m<sup>3</sup>

- **Ouvrir l'andain** (ou le tas) sur toute la hauteur jusqu'en son centre, en minimum 2 points d'une largeur de 3m séparés d'environ 10 m entre eux (si le tas fait moins de 10 m, l'ouvrir aux 2 extrémités). Idéalement, les points de prélèvement seront effectués en quinconce pour une meilleure représentativité du lot.



- Bien **dégager** le compost tombé à la base (le remettre sur l'andain) et définir fictivement 5 strates dans chaque profil ainsi découvert.

- **Prélever** 4 pelletées dans chacune des strates, en commençant par le bas, et disposer le tout en tas (attention à ce que la pelle soit bien sèche pour ne pas mélanger les différentes strates).



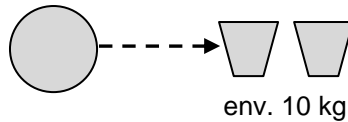
- Renouveler cette opération pour l'ensemble des ouvertures créées dans l'andain, en déposant les prélèvements au sein du même tas : **un seul et même tas par andain** quelque soit le nombre de points de prélèvement.

- Bien **mélanger** le tas global obtenu pour l'homogénéiser.

## 2. Constitution d'un échantillon représentatif

### → Andain / Tas < 10 m<sup>3</sup>

- Une fois bien **mélangé**, répartir le tas obtenu (10 pelletées) dans 2 contenants propres et secs (seaux de 10 litres par exemple).



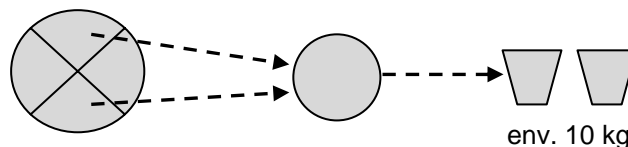
### → Andain / Tas > 10 m<sup>3</sup>

- **Diviser** le tas homogénéisé en 4 parts égales (le tas faisant à l'origine minimum 40 pelletées).

- Remettre 2 des 4 parts dans l'andain et **mélanger les 2 autres** (le mieux étant les parts opposées).

- Renouveler l'opération jusqu'à ce qu'il ne reste plus que l'équivalent de 10 kg de compost (environ 10 pelles).

- Bien **mélanger** le tas obtenu et le répartir dans 2 contenants propres et secs (seaux de 10 litres par exemple).



## 3. Transmission de l'échantillon pour analyse

- **Remplir** les récipients envoyés par le laboratoire d'analyses à l'aide de l'un des deux contenants de l'échantillon représentatif obtenus à l'étape précédente. Remettre le reste du contenant sur l'andain.

- **Identifier** le second contenant (date, n° de lot) et le stocker à l'abri de la lumière jusqu'au retour des analyses pour effectuer des contre-analyses le cas échéant (non-conformité, problèmes spécifiques...).

- Respecter un **délai maximum de 24 h** avant l'envoi de l'échantillon au laboratoire d'analyses. Si ce laboratoire se trouve en métropole, privilégier un envoi en début de semaine pour éviter un entreposage à l'aéroport pendant le week-end.

*NB. : Une fois les analyses effectuées, merci de bien vouloir **transmettre une copie des résultats à la représentation territoriale de l'ADEME** en Nouvelle-Calédonie pour centralisation et constitution d'une base de données sur les propriétés des composts produits sur le territoire.*